

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 9 juillet 2024

Délibération  
n°127-2024  
Point 4.18.1.1

### Point 4.18.1.1 de l'ordre du jour

**Création du DU Examens complémentaires ophtalmologiques (de la théorie à la pratique) – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

La filière visuelle repose actuellement sur un triptyque : Ophtalmologiste, Orthoptiste, Opticien. L'analyse actuelle de la filière fait ressortir des difficultés pour obtenir un bilan visuel dans des délais raisonnables (moyenne de 52 jours au niveau national (Source SNOF), avec une très grande disparité entre les régions.

Le DU Examens complémentaires ophtalmologiques (de la théorie à la pratique) conduit l'apprenant vers la réalisation d'examens complémentaires non invasifs sous la responsabilité des ophtalmologistes. La demande des ophtalmologistes pour des assistants de consultation est actuellement très forte avec des difficultés de recrutement majeur.

La présente formation s'adresse à des apprenants issus des études en Optique (BTS Opticien-lunetier, Licence OPTIQUE PROFESSIONNELLE enseigné à l'Unistra, Master Sciences de la Vision), en soins (Aide-soignant ou infirmiers, formations enseignées par la Faculté de Médecine et des métiers de la Santé), ou dans l'accueil des patients (Bac ST2S ou Bac Pro associés à une pratique dans un cabinet d'ophtalmologie).

La formation compterait 30 apprenants maximum avec un minimum de 8 pour ouvrir la formation. Proposée sur 1 année, le tarif serait de 2 700€ (droits universitaires de licence inclus).

Le 11 juin 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	0

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du DU Examens complémentaires ophtalmologiques (de la théorie à la pratique) – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

## **Création** du DU Examens complémentaires ophtalmologiques (De la théorie à la pratique)

pour l'année universitaire **2024/2025**

Veiller à la présence des annexes (obligatoires en gras) :

- [ ] **1. Fiche RNCP de référence (sauf DU en form. initiale)**
- [ ] **2. Maquette extraite d'AmetyS**
- [ ] **3. Synthèse des coûts de la composante extraite d'AmetyS**
- [ ] **4a. SOIT Budget (hors alternance)**
- [ ] **4b. SOIT Budget (si alternance)**
- [ ] **5a. Référentiel de compétences**
- [ ] **5b. Référentiel de formation**
- [ ] **5c. Croisement référentiel – fiche RNCP (si diplôme national, FC, apprentissage)**
- [ ] 6. Calendrier d'alternance (si alternance)
- [ ] 7. Lettre de soutien (si alternance)
- [ ] 8. Projet d'accord (si partenariat national ou international)

*Note : un intitulé clair et bref, à l'intention d'un public non informé, est souhaité. Il apparaîtra tel quel sur le parchemin officiel du diplôme*

A retourner par le Directeur de composante, copie au responsable administratif de composante

À la DES : [des-appui@unistra.fr](mailto:des-appui@unistra.fr),

Au Service de formation continue, le cas échéant : [dominique.schlaefli@unistra.fr](mailto:dominique.schlaefli@unistra.fr)

### Table des matières - (les points signalés par une \* sont des champs obligatoires pour les référentiels Qualiopi et HCERES)

<b>I. Cadrage de l'offre de formation – rappels et vérifications</b>	<b>1</b>
<b>II. Nature de la demande *</b>	<b>2</b>
A. Régime d'études	2
B. Modalités de formation	3
<b>III. Exposé des motifs de la [création / ouverture en alternance] *</b>	<b>3</b>
<b>IV. Composante porteuse :</b>	<b>4</b>
A. Composantes ou services (SFC, IDIP, ...) associées :	4
B. Partenaires extérieurs / Centre de formation par l'apprentissage *	5
<b>V. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg *</b>	<b>5</b>
<b>VI. Conditions d'admission et public concerné *</b>	<b>5</b>
A. Mode de recrutement / sélection *	5
B. Effectifs	5
<b>VII. Équipe pédagogique *</b>	<b>6</b>
A. Enseignants universitaires	6
B. Professionnels	6
<b>VIII. Enseignements *</b>	<b>6</b>
A. Respect du cadrage de l'offre de formation	6
B. En cas d'alternance	7
<b>IX. Modalités d'évaluation des étudiants *</b>	<b>7</b>
A. Axes principaux d'évaluation	7
B. Approche par compétence	7
<b>X. Dispositifs de suivi de la qualité de la formation *</b>	<b>7</b>
<b>XI. Budget prévisionnel</b>	<b>8</b>
A. Financement à coût constant	8
B. Paramétrage des droits d'inscription	8
1. Droits de base du diplôme : [LICENCE / MASTER]	8
2. Droits spécifiques	8

### I. Cadrage de l'offre de formation – rappels et vérifications

Complétez le tableau suivant, qui vous rappelle les points attendus par [le Cadrage de l'offre de formation](#) et le [Vademecum des diplômes d'université](#).

Mettez OUI ou NON dans la case adéquate pour chaque ligne. Pour les « NON » (soit pour la formation entière, soit pour un parcours en particulier), précisez les motifs de ce non-respect de la note de cadrage (en 1 page maximum). Si l'attente concerne les seuls diplômes nationaux, la ligne est précédée par « DN ».

<b>Respect de l'architecture de l'offre de formation</b>	<b>OUI / NON</b>	<b>Commentaires</b>
<b>DN</b> - Le nombre de semestre correspond au cadrage de l'offre de formation		
<b>DN</b> - Le nombre d'ECTS correspond au cadrage de l'offre de formation		
Le volume horaire correspond au cadrage de l'offre de formation	OUI	Seuil des 100 H pour les DU
<b>DN</b> - Une passerelle est identifiée selon la note de cadrage de l'offre de formation		
La formation formule un contrat pédagogique pour chaque étudiant	OUI	
Le nombre d'UE par semestre est au maximum de 10	OUI	
La répartition des coefficients par UE respecte la note de cadrage de l'offre de formation	OUI	Diplôme d'université
<b>DN</b> - Le tronc commun minimal entre les parcours respecte la note de cadrage de l'offre de formation		
Le poids des coefficients et des ECTS au sein de la maquette respecte la note de cadrage de l'offre de formation		Le DU ne délivre pas de ECTS: non concerné
<b>Compétences &amp; connaissances</b>	<b>OUI / NON</b>	<b>Commentaires</b>
<b>DN</b> - Le volume des compétences disciplinaires correspond au cadrage de l'offre de formation		
<b>DN</b> - La formation respecte le volume d'UE de langue vivante		
<b>DN</b> - La formation intègre des enseignements disciplinaires en langue étrangère conformes au cadrage de l'offre de formation		
<b>DN</b> - La formation intègre des enseignements aux compétences numériques conformes au cadrage de l'offre de formation		
<b>DN</b> - La formation intègre des compétences méthodologique conformes au cadrage de l'offre de formation		
<b>Préparation à l'insertion professionnelle</b>	<b>OUI / NON</b>	<b>Commentaires</b>
<b>DN</b> - La formation intègre un projet professionnel de l'étudiant conforme au cadrage de l'offre de formation		
<b>DN</b> - La formation intègre des mises en situation professionnelles conformes au cadrage de l'offre de formation		
<b>Certifications</b>	<b>OUI / NON</b>	<b>Commentaires</b>
<b>DN</b> - Lorsque la formation intègre des certifications obligatoires, les étudiants sont préparés au passage de ces certifications		
<b>Pilotage</b>	<b>OUI / NON</b>	<b>Commentaires</b>
Un conseil de perfectionnement au niveau de la mention (ou de chaque parcours) est mis en place	NON	
Un responsable titulaire est identifié pour chaque parcours	OUI	Le responsable scientifique, M. SAUER
<b>DN - Chaque parcours a identifié un adossement à la recherche (laboratoire)</b>		
Le seuil minimum d'ouverture de la mention est respecté conformément à la note de cadrage		Non concerné
Le seuil minimum d'ouverture d'un enseignement (15 au niveau L, 10 au niveau M) est (et sera) respecté		Diplôme d'université spécifique en formation continue : ouverture conditionnée à l'équilibre budgétaire de l'action de formation
En cas de formation en apprentissage ou en formation continue, le cahier des charges Qualiopi est respecté		Non concerné
L'ensemble des pièces attendues sont jointes au dossier		

## II. Nature de la demande \*

### A. Régime d'études

formation initiale hors alternance ;  formation continue ;  formation en alternance (contrat d'apprentissage et/ou contrat de professionnalisation)

Si plusieurs années du diplôme sont proposées en apprentissage, l'ouverture sera-t-elle :  progressive OU  toutes les années ouvertes en alternance dès la rentrée visée.

Indiquer si la formation bénéficie d'une expérience de l'alternance :  oui /  non

## B. Modalités de formation

Formation en présentiel ;  Formation à distance ;  Formation hybride (présentiel et distanciel) *En cas d'alternance, consultez [cette page](#).*

Langue d'enseignement : Français (modifier si besoin) - [Niveau de langue](#) exigé pour le bon suivi de la formation : C1 (utilisateur expérimenté, autonome)

## III. Exposé des motifs de la [création / ouverture en alternance] \*

*CONSIGNES* - Cette rubrique est l'argumentaire principal de la demande, à l'intention des élus des conseils de composante et centraux. Elle doit donc être renseignée de façon adaptée à la nature de la demande, avec soin, clarté et brièveté.

### Description des objectifs et intérêt de la formation

Expliquez les objectifs de la formation en termes de compétences ([joindre les référentiels de formation, annexes 5](#)) et démontrez son intérêt par rapport à l'environnement national, scientifique, sociétal, professionnel, ou international, étayé par des données.

La filière visuelle repose actuellement sur un triptyque : Ophtalmologiste, Orthoptiste, Opticien.

1. L'ophtalmologiste bénéficie d'une formation médicale initiale puis d'un Diplôme de d'Etudes Spécialisées en 6 ans. Il est en charge des patients, du diagnostic à la décision thérapeutique, puis du suivi. Il est aidé dans sa pratique par des orthoptistes.
2. L'orthoptiste est diplômé après 3 ans d'études centrées sur la vision binoculaire et ses déséquilibres. La formation est encadrée par les Facultés de Médecine en suivant le référentiel de formation (Arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste). Le nombre de places offertes est fixée annuellement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, en fonction des capacités d'accueil des différentes écoles. Au cours des dernières années, le métier s'est beaucoup orienté vers une activité de pré-consultation auprès des ophtalmologistes, centrée sur les examens de réfraction et des examens complémentaires non invasifs réalisés sur prescription de l'ophtalmologiste (Champ visuel, examen de la vision des couleurs, Topographie cornéenne, Microscopie spéculaire, Biométrie oculaire, Tomographie par cohérence optique de l'œil). Une importante partie du métier de l'orthoptiste est aussi tournée sur le dépistage des troubles visuels de l'enfant et la rééducation de la basse vision. De plus, une activité autonome s'est développée depuis 2018 afin de désengorger la filière visuelle : l'orthoptiste peut réaliser en autonomie des examens de vue chez les patients de 16 à 49 ans, et aussi chez les enfants de 5 à 15 ans avec un visa médical (cir\_43372 et CIR-39-2019). Ces deux dernières activités (dépistage et examen de vue) sont actuellement peu réalisées par les orthoptistes, beaucoup plus présents en pré-consultation. L'activité des orthoptistes est régulée par décret (Décret n° 2016-1670 du 5 décembre 2016).
3. L'opticien est diplômé d'un BTS Opticien-Lunetier. Ce BTS est une formation centrée sur l'optique, avec des notions de gestion d'entreprise et de langues étrangères. L'opticien réalise l'équipement optique sous prescription de l'ophtalmologiste.

L'analyse actuelle de la filière fait ressortir des difficultés pour obtenir un bilan visuel dans des délais raisonnables (moyenne de 52 jours au niveau national (Source SNOF), avec une très grande disparité entre les régions – 44% des patients se trouvant dans un désert médical pour le recours à l'ophtalmologiste en Alsace selon UFC-Que Choisir). Actuellement, 71% des ophtalmologistes travaillent en collaboration avec un orthoptiste (notion de travail aidé). Une croissance de 8 points du travail aidé a été observé entre 2020 et 2021 (Données du Syndicat National des Ophtalmologistes). On dénombre actuellement 5.800 ophtalmologistes, 5.500 orthoptistes et 40.000 opticiens en France. Les délais de consultations étant toujours très longs, le numerus clausus fixant le nombre d'internes en Ophtalmologie a été largement augmenté au cours des dernières années en parallèle aux délégations de tâches aux orthoptistes. Cependant, le modèle du travail aidé (binôme ophtalmologiste-orthoptiste) reste le plus fréquemment déployé. Le rationnel d'utilisation de l'orthoptiste comme assistant de consultation est fondé sur ses compétences spécifiques aux examens complémentaires non invasifs en ophtalmologie (Champ visuel, examen de la vision des couleurs, Topographie cornéenne, Microscopie spéculaire, Biométrie oculaire, Tomographie par cohérence optique de l'œil, rétinophotographie, Mesure non contact de la pression intraoculaire). Cependant, il ne s'agit que d'une toute petite partie des connaissances et compétences enseignées aux orthoptistes en tenant compte du référentiel de 2014. De plus, le travail aidé détourne certainement bon nombre d'orthoptistes des tâches de dépistage et des examens de vision, ainsi que de la rééducation des troubles binoculaires. Le manque d'orthoptiste amène aussi de nombreux centres à déléguer les examens complémentaires à des aides-soignants, des infirmières ou des secrétaires médicales, pas du tout formés à cette pratique. En parallèle, les opticiens sont centrés sur une activité commerciale, assez loin du soin, contrairement à une appétence largement partagée et la possibilité de réaliser des examens de vue.

### **Insertion professionnelle et poursuites d'études**

Détaillez les débouchés professionnels pour les diplômés, les options d'études post-diplôme, le lien avec le marché du travail visé, les métiers-types visés, etc. Pour cela, vous pouvez vous référer à la nomenclature/code ROME (<https://www.pole-emploi.fr/candidat/le-code-rome-et-les-fiches-metiers-@/article.jspz?id=60702>) et vous référer aux cursus offerts par l'université ([www.unistra.fr/etudes](http://www.unistra.fr/etudes)).

Joindre la fiche issue Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) du diplôme (annexe 1)

Préciser le code ROME, les secteurs d'activité, et types de structure, ciblés par le projet (secteur privé, secteur public...):

Expliciter les besoins socio-professionnels sur lesquels s'appuie la demande d'ouverture (éléments qualitatifs et quantitatifs) (ex : volume des offres d'emploi sur les codes rome et secteurs d'activités qui constituent le périmètre disciplinaire mais aussi géographique de votre formation) :

Ce diplôme conduit l'apprenant vers la réalisation d'examens complémentaires non invasifs sous la responsabilité des ophtalmologistes. La demande des ophtalmologistes pour des assistants de consultation est actuellement très forte avec des difficultés de recrutement majeur.

Pour les étudiants souhaitant s'impliquer davantage dans la filière visuelle, notamment pour les activités de dépistage et les examens de vue, mais aussi pour la rééducation des troubles de la binocularité, une orientation vers la capacité d'Orthoptie pourra être envisagée.

### **Cohérence et complémentarité de la formation**

Expliquez comment la formation s'intègre dans l'offre existante de la discipline ou de l'université, en mentionnant les compétences en amont et en aval qu'elle utilise ou apporte : complémentarité, continuum...

Obligatoire pour le 1<sup>e</sup> cycle - Identifier au moins une formation vers laquelle ou de laquelle une orientation est possible, de manière à privilégier la fluidité des cursus au sein de l'offre de formation. Les modalités de mise en œuvre de la passerelle sont à préciser :

Indiquer les formations du même domaine d'activité (formations en alternance – formations à temps plein) et le résultat de la prise de contact avec le(s) responsable(s) de mention ou de parcours.

La présente formation s'adresse à des apprenants issus des études en Optique (BTS Opticien-lunetier, Licence OPTIQUE PROFESSIONNELLE enseigné à l'Unistra, Master Sciences de la Vision), en soins (Aide-soignant ou infirmiers, formations enseignées par la Faculté de Médecine et des métiers de la Santé), ou dans l'accueil des patients (Bac ST2S ou Bac Pro associés à une pratique dans un cabinet d'ophtalmologie).

La Faculté de Médecine et des métiers de la Santé de Strasbourg portent les formations des Ophtalmologistes (Responsable du 3e cycle des études médicales : Pr David Gaucher) et des Orthoptistes (Responsable de l'Ecole d'Orthoptie de l'Est de la France : Pr Arnaud Sauer).

### **Appui sur la recherche et stratégie de la composante**

Démontrez comment la formation est liée à la recherche de l'université et expliquez la stratégie de formation de la composante concernée.

### **Formations analogues et spécificités du projet**

Fournissez une analyse des formations similaires existantes régionalement, nationalement et à l'international, en mettant en évidence les spécificités du projet qui le positionneront en force face à la concurrence.

Il n'existe à ce jour pas de formation identique en France.

### **Soutien des entreprises partenaires (obligatoire pour les créations en alternance)**

Si la formation implique des partenariats avec des entreprises, précisez le nombre et le type d'entreprises soutenant le projet.

Indiquer le nombre et les types d'entreprise en soutien du projet.

Mentionner les contacts avec les branches professionnelles concernées ou autres partenaires.

Joindre les lettres de soutien des organismes (annexe 7)

## **IV. Composante porteuse :**

### **A. Composantes ou services (SFC, IDIP, ...) associées :**

Faculté de Médecine, de Maïeutique et des Sciences de la Santé

## B. Partenaires extérieurs / Centre de formation par l'apprentissage \*

Décrivez les autres partenaires, privés ou publics (notamment les lycées), et les modalités du partenariat en particulier dans le cas où l'organisation du diplôme est déléguée à un organisme de formation (CFA ou FC le plus souvent). Dans ce cas, l'organisme doit être clairement identifié (Raison sociale, adresse, responsable ; Résumé des modalités de partenariat)

Renvoyer à un [projet d'accord, obligatoire \(annexe 8\)](#) – note : la DES propose des modèles et un accompagnement à l'établissement des accords pédagogiques avec des partenaires français (consultez [cette page](#)), la Direction des relations internationales avec des partenaires internationaux.

## V. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg \*

Nom : Arnaud SAUER

Grade : PU-PH, HdR

CNU : Ophtalmologie (55-02)

Adresse : Service d'Ophtalmologie – CHU de Strasbourg – 1, Place de l'Hôpital 67091 Strasbourg Cedex

Téléphone : 03 69 55 02 70

Email : [arnaud.sauer@chru-strasbourg.fr](mailto:arnaud.sauer@chru-strasbourg.fr) ou [asauer@unistra.fr](mailto:asauer@unistra.fr)

*Note : la formation doit être portée par un personnel enseignant rattaché à titre principal et stable à l'université*

## VI. Conditions d'admission et public concerné \*

### A. Mode de recrutement / sélection \*

*Rappel : la sélection est possible à l'entrée en BUT, en M1, et dans le cadre des diplômes universitaires et des formations non diplômantes.*

Indiquez les filières et les niveaux de formation constituant le bassin de recrutement de la formation. Détailler pour le 1<sup>e</sup> cycle les attendus et les éléments pris en compte pour l'examen des dossiers, et pour le 2<sup>e</sup> cycle, les prérequis, modalités d'admission et calendrier des admissions. Une attention particulière doit y être apportée en cas de formation en partenariat : les deux parties doivent s'accorder sur les modalités et le profil de recrutement. Pour les diplômes nationaux, ces éléments sont attendus dès octobre précédent la rentrée universitaire concernée.

*Ces indications devront être en cohérence, pour les diplômes nationaux, avec les modalités proposées pour les plateformes nationales de recrutement.*

La présente formation s'adresse à des apprenants issus des études en Orthoptie (Capacité d'Orthoptie), en Optique (BTS Opticien-lunetier, Licence OPTIQUE PROFESSIONNELLE, Master Sciences de la Vision), en soins (Aide-soignant ou infirmiers).

Un CV, une lettre de motivation et la copie des diplômes seront demandés pour valider l'inscription.

### B. Effectifs

Indiquez dans Ametys, ce qui sera visible dans la [synthèse des coûts extraite d'Ametys à joindre \(annexe 3\)](#)

30 apprenants maximum avec un minimum de 8 pour ouvrir la formation.

*Veillez notamment aux considérations de constance des coûts : toute création doit être accompagnée d'une suppression de volume équivalent, ou d'un financement spécifique sur ressources propres, en en précisant l'origine. Voir rubriques X et XI.*

Pour les formations qui existent déjà, et/ou qui ouvrent en alternance, indiquez l'évolution des trois dernières années en termes d'effectif (formation initiale, en alternance, continue, à distance...)

Effectif total prévu (CAL - capacité d'accueil de la formation, toutes voies additionnées, redoublants compris)	
Effectif d'alternants prévu	Min : Max :
Effectif d'apprentis prévu	Min : Max :

## VII. Équipe pédagogique \*

En application de l'article L613-2, al.2 du code de l'éducation, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

### A. Enseignants universitaires

La Faculté de Médecine et des métiers de la Santé de Strasbourg portent les formations des Ophtalmologistes (Responsable du 3<sup>e</sup> cycle des études médicales : Pr David Gaucher) et des Orthoptistes (Responsable de l'Ecole d'Orthoptie de l'Est de la France : Pr Arnaud Sauer). Les enseignements seront réalisés par des enseignants ophtalmologistes ou orthoptistes, impliqués dans les formations des Spécialistes en ophtalmologie et des orthoptistes. I

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)	Composante ou établissement (si établissement extérieur)	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Nom	Grade				
Sauer Arnaud	PU-PH	55-02	HUS - Unistra	20	Champ visuel, examen de la vision des couleurs
Bourcier Tristan	PU-PH	55-02	HUS - Unistra	20	Topographie cornéenne, Microscopie spéculaire
Gaucher David	PU-PH	55-02	HUS - Unistra	20	Tomographie par cohérence optique de l'œil, rétinophotographie
Solecki Lauriana	CCA-AH		HUS - Unistra	20	Biométrie oculaire, Mesure non contact de la pression intraoculaire
Dormegny Lea	CCU-AH		HUS - Unistra	20	Tomographie par cohérence optique de l'œil, rétinophotographie
Yaici Remy	CCU-AH		HUS-Unistra	20	Champ visuel, Topographie cornéenne

### B. Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Dimitrov Antoine	Orthoptiste – CHU Strasbourg	20	Enseignement pratique
Marie Barthelemy	Orthoptiste – CHU Strasbourg	20	Enseignement pratique

## VIII. Enseignements \*

Joindre la maquette extraite du logiciel Ametys (annexe 2) et les trames compétences (annexes 5). Attention, les crédits européens ne concernent que les diplômes d'État.

### A. Respect du cadrage de l'offre de formation

Consultez le cadrage de l'offre de formation [sur cette page](#), ou via [le portail Ernest de la DES](#), page Cadres juridiques

**Obligatoire pour les diplômes nationaux :** les items suivants peuvent être indiqués sur la maquette Ametys à annexer, ou ici, à votre convenance

Liste des **enseignements disciplinaires enseignés en langue étrangère** (préciser la langue et le niveau nécessaire, de A1 à C2) :

Liste des enseignements de **méthodologie du travail universitaire** :

Liste des enseignements intégrant les **problématiques liées au développement durable** (transition écologique, durabilité) et aux **enjeux sociétaux** (interculturalité, intégrité scientifique, lutte contre les discriminations) :

Plus généralement, surlignez le terme dans la liste suivante si un ou plusieurs de vos enseignements sont concernés par une ou plusieurs de ces **thématiques stratégiques** : 5G ; Accès aux composants stratégiques ; Accès aux matières premières ; Alimentation durable et favorable à la santé ; Aventure spatiale ; Avion bas carbone ; Batteries ; Biothérapie et bio-production ; Cloud ; Communication stratégique, désinformation ; Cybersécurité ;



Décarbonation de l'industrie ; Défense et sécurité ; Digitalisation et décarbonations des mobilités ; Électronique et robotique ; Émergence, industrialisation et croissance des startups ; Engagement étudiant ; EPICUR ; ERASMUS ; Éthique et intégrité ; Études du genre ; Études post-coloniales ; EUCOR ; Fonds marins ; Hydrogène vert ; Identité européenne ; Industries créatives et culturelles ; Intelligence artificielle ; Maladies infectieuses émergentes et menace NRBC ; Médecine de crise ; Nucléaire ; Pédagogie numérique ; Produits biosourcés ; Quantique ; Recyclabilité ; Responsabilité sociétale ; Santé numérique ; Solutions pour la ville durable ; Souveraineté numérique ; Systèmes agricoles durables et équipements agricoles ; Technologie avancée des systèmes énergétiques ; TEDS - Transition écologique pour un développement soutenable ; Université franco-allemande (UFA) ; Véhicules connectés zéro émission ; Verdissement du numérique.

Liste des enseignements développant (1<sup>e</sup> cycle) ou utilisant (2<sup>e</sup> cycle) des **compétences et outils numériques** liés à la discipline :

Liste des enseignements proposés à des étudiants en **mobilité internationale entrante ou à des étudiants d'autres disciplines** (hors mutualisation intégrée à votre maquette) :

Liste des **mises en situation professionnelles** :

Si la formation inclut un stage pratique d'application, préciser la durée :

*Note : un stage n'est possible, sauf formation continue, que dans une année comptant au moins 200h de face à face pédagogique.*

## B. En cas d'alternance

Durée du cursus : année(s) ou semestre(s) : \_\_\_\_\_

Volume horaire par année de formation avec émargement (heures de présence sur site : séminaire de rentrée, heures présentielles, heures de projet et d'autonomie sur site, heures de soutenance orale) : \_\_\_\_\_ (Note : 402 heures minimum émargées doivent être planifiées pour une formation en apprentissage en respectant la durée légale de 35 heures par semaine en moyenne.)

Rythme de l'alternance prévu : \_\_\_\_\_ Joindre le calendrier de l'alternance prévisionnel (annexe 6)

Détailler les aménagements pédagogiques envisagés pour adapter la formation à un public en alternance.

Préciser la valorisation de l'expérience professionnelle acquise en entreprise en présentant la nature des évaluations et l'intégration dans les modalités d'évaluations (évaluation de compétences par le maître d'apprentissage, évaluation d'activité /de projet réalisé en entreprise, rapport d'activité /de projet, présentation orale, portfolio, etc.)

## IX. Modalités d'évaluation des étudiants \*

### A. Axes principaux d'évaluation

Régime d'évaluation :  Évaluation continue intégrale OU  Contrôle terminal pouvant être mêlé de contrôle continu

Session de rattrapage : [OUI / ~~NON~~] Examen oral

Règle de calcul du diplôme (ex : moyenne pondérée des UE) :

L'évaluation est réalisée de manière continue (QCM ou questions rédactionnelles courtes ; Coefficient 2) et lors d'un contrôle terminal (QCM ou questions rédactionnelles courtes ; Coefficient 3) et une évaluation du stage pratique (Coefficient 5). Le stage pratique comprend un examen oral de 15 min avec mise en pratique de 2 examens complémentaires.

La réussite au diplôme est conditionnée par une moyenne générale de 10/20, avec une note minimale à 10/20 aux épreuves écrites et à l'évaluation du stage pratique

La composition du jury est la suivante : Prs Tristan Bourcier, David Gaucher, Arnaud Sauer, Dr Lauriana Solecki, Marie Barthelemy et Antoine Dimitrov (Orthoptistes).

### B. Approche par compétence

Votre formation développe-t-elle des spécificités en lien avec l'approche par compétence ? ex : bloc de compétences, limite à la compensation, épreuve de synthèse, démarche de portfolio, etc. L'IDIP (ingénierie pédagogique) et la DES (ingénierie juridique et technique) sont à votre disposition.

## X. Dispositifs de suivi de la qualité de la formation \*

La tenue d'un conseil de perfectionnement annuel est obligatoire pour les diplômes nationaux.

Indiquez les dispositifs d'évaluation de la formation et d'évaluation des enseignements mis en place par ailleurs, ainsi que les éventuelles certifications qualité (Qualiopi, iso9001, certification ou démarche pilotée par le partenaire national / international, etc.).

**Référent qualité** : (Prénom NOM, adresse électronique @unistra.fr)

Dahlia AMAR, dahlia.amar@unistra.fr

La mise en œuvre de ce diplôme est cadrée par la certification ISO 9001 du Service Formation Continue de l'université et répond aux attendus du référentiel Qualiopi

Cette formation est évaluée à travers un dispositif construit selon le modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick mis en place par le Service Formation Continue de l'université :

- Un questionnaire est adressé aux stagiaires a minima au premier tiers puis à la fin de la formation
- Le responsable de la formation et les intervenants sont interrogés en fin de formation

Ce dispositif permet :

- de mesurer la réaction des stagiaires : implication, pertinence, satisfaction
- de mesurer l'atteinte des objectifs de formation : connaissances, compétences, adhésion, confiance
- de prendre en compte et traiter les éventuels écarts en mettant en place les actions correctives adaptées.

## XI. Budget prévisionnel

Joindre la synthèse des coûts de la composante extraite d'Ametys (annexe 3)

Pour les diplômes d'université, retournez à la DES, chaque début avril, un bilan du fonctionnement de la formation en termes d'effectifs, en termes qualitatif et en termes budgétaires. A partir de ces éléments, une réflexion sur les perspectives de la formation est attendue : maintien, modification, évolution, suppression.

### A. Financement à coût constant

VIA SFC : ne pas renseigner la rubrique

**HORS SFC** : en cohérence avec la synthèse des coûts extraite d'Ametys (annexe 3), joindre le budget de la formation (annexe 4a. budget hors alternance ou 4b. budget alternance).

Si le financement repose, en partie ou totalement sur un partenaire extérieur, joindre le projet d'accord (annexe 8) établi avec lui ou la notification de subvention.

L'ouverture de la formation entraîne le doublement de certains groupes (ex : TD) / promotions : **[oui/non]**

L'ouverture nécessitera un aménagement (locaux, matériel, équipement) : **[oui/non]**

La composante dispose du potentiel enseignant nécessaire : **[oui/non (recrutement à prévoir)]**

Nombre de personnels administratifs disponibles pour la gestion de la formation : **[nb d'emploi à temps plein / ETP]**

En cas de création en alternance, nombre d'enseignants disponibles pour assurer le suivi des alternants (ETP) : **[0]**

Pour explorer des possibilités de soutien à votre projet, consultez ce [Portail formation](#).

### B. Paramétrage des droits d'inscription

1. Droits de base du diplôme : **[LICENCE / MASTER]**

2. Droits spécifiques

Décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme d'après les populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant de lignes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le prix de chaque module.

Étape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogée, DS2001, facture, SFC...)
SFC UNIVERSITE DE STRASBOURG	2 700€ droits universitaires inclus	SFC

CAS EVENTUELS D'EXONERATION :

En tenir compte dans le budget prévisionnel et le bilan